BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA 20%) – Tarifs applicables à compter du 19 Octobre 2021

IMMOBILIER RESIDENTIEL
(maisons, appartements, boxes et parkings)

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge :

- De **l'acquéreur** dans le cadre d'un mandat de recherche.
- Du **vendeur** dans le cadre d'un mandat de vente.*

La base du calcul des honoraires est le prix de vente TTC hors frais de notaire.

Les honoraires sont cumulatifs par tranche :

- Forfait de 6000€ jusqu'à. 80 000€
- 4,2% pour la part entre. 80 001 et 150 000€
- 4,1% pour la part entre 150 001 et 500 000€
- 4,4% pour la part entre 500 001 et 800 000€
- 4,3% pour la part entre 800 001 et 2 000 000€
- 4,5% pour la part entre. 2 000 001 et 3 000 000€
- 5%. À partir de 3 000 001€

*les honoraires sont à la charge de **l'acquéreur** dans le cadre d'une succession.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit **« success » avec validation de la clause fidélité :** Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client.

ENTREPRISES - COMMERCES - TERRAINS

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente TTC et sont à la charge de **l'acquéreur.**

- Jusqu'à 40 000€ = forfait de 4000€
- > de 40 000 = 10%

VIAGER CLASSIQUE
VIAGER MUTUALISÉ

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente TTC et sont à la charge de **l'acquéreur**

- 7,6% de la valeur expertisée du bien

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit **« success » avec validation de la clause confiance :**

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précipitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précipitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

LOCATION :
Habitation, Mixte et Meublée

- Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la Loi du 06 Juillet 1989 sont partagés entre le propriétaire et le locataire.
- Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er Août 2014.

Honoraires à la charge du candidat Locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de la rédaction du bail **8€ TTC par m2**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux **3€ TTC par m2**

Honoraires à la charge du propriétaire Bailleur :

- Honoraires entremise et négociation **2€/ m2 (-40m2)** **1€/m2 (+ 40m2)**
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail. **8€ TTC par m2**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux **3€ TTC par m2**
- Frais d'établissement d'inventaire (sur demande): **150€ TTC**

LOCATION :
Locaux Professionnels

- Barème des locations : égal à 25% du loyer annuel
- Honoraires répartis à 50% preneur /50% bailleur